

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédérick DUNET - Anouk PAOLOZZI-DABO - Denis LENORMAND - Ghislaine HERVOCHE - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Rose Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE - Yannick DANIO - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Etaient excusés : Xavier FOURNIER donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Isabelle MELLOUET donne pouvoir à Catherine LACROIX

Secrétaire de Séance : Anouk PAOLOZZI-DABO

Anouk PAOLOZZI-DABO est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur le Maire remercie Anouk PAOLOZZI-DABO et profite de ce début de séance pour saluer l'arrivée de Madame Alice PRISSARD, nouvelle Directrice Générale des Services, et de Monsieur Guillaume BOLLET, Directeur de Cabinet, qui ont tous deux pris leurs fonctions le 16 novembre dernier. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de ces nouvelles collaborations.

Est présente également pour accompagner les élus du Conseil Municipal pour la délibération numéro 2, Madame Hélène PASSELANDE qui représente Loire-Atlantique Développement. Merci à elle de s'être déplacée.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 19 octobre 2020 à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Gaëlle ESTAY a une remarque à faire concernant la délibération numéro 12. Les élus de son groupe avaient compris que le procès-verbal qui est une pièce juridique validée par le Préfet devait relater les propos tenus lors du Conseil Municipal. Concernant la séance du 19 octobre, son groupe a plusieurs remarques ; il y est fait part d'une réponse et d'informations.

Concernant l'association qui a bénéficié d'une subvention, il s'agissait, lui semble-t-il, de l'Association Vert Pays Blanc et Noir qui a effectivement reçu une subvention financière de la Ville pour l'achat d'un DG5 dans le cadre de ses activités concernant la radioactivité et non le groupe Cap Radioactivité qui est un collectif. La réponse qui a été apportée s'appuie sur les données que la Municipalité a collectées ultérieurement et sans les partager avec l'ensemble des élus afin d'en discuter et d'en débattre d'une façon constructive.

Une réponse non exprimée lors du Conseil Municipal ne peut logiquement pas apparaître dans un procès-verbal. Dans ce procès-verbal, il est par ailleurs indiqué qu'il existerait dans les bureaux de la Mairie un inventaire des zones où des stériles miniers ont été dispersés. Gaëlle ESTAY précise que les élus de son groupe connaissaient la présence des fiches de mesures réalisées par AREVA, mais ils n'avaient pas connaissance qu'il existait un recensement des zones de dispersion des stériles. Si une telle information existe, est-elle à la disposition du public ? Peut-elle être consultée ?

C'est pourquoi à moins d'une modification du procès-verbal, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne voteront pas ce procès-verbal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indiqué dans le procès-verbal que la Ville s'assurera des éléments indiqués et qu'ils seront traduits dans le présent procès-verbal. Selon Monsieur le Maire, Gaëlle ESTAY a raison de noter qu'ils n'y figurent pas ; Monsieur le Maire s'engage à voir avec les Services Techniques et de l'Environnement pour que les précisions soient apportées comme la Municipalité s'y était engagée et qu'elles soient retranscrites sur le procès-verbal.

Gaëlle ESTAY souhaite savoir s'il existe des fiches qui recensent des zones où les stériles ont été dispersés ou sont-ce les fiches fournies par AREVA suite à ses mesures ?

Il est précisé à Gaëlle ESTAY qu'il s'agit des fiches AREVA.

Catherine BAILHACHE souhaite revenir sur la délibération 13 relative à la taxe d'aménagement. A ce propos, elle a adressé un courrier après le Conseil Municipal à ce sujet car selon elle, la clarté n'est pas apportée aux élus sur les allègements et les exonérations apportées par la Commune. Elle avait posé la question pendant la séance du Conseil Municipal et selon elle, une délibération devrait à nouveau être prise précisant ces clarifications. De plus, le calcul apporté par Jacques GUIHENEUF n'est pas clair. En fait, il faudrait une délibération qui permettrait de clarifier ce qui se passe à Guérande concernant les mesures d'allègements ou d'exonérations prises par la Commune. L'on s'appuie sur des délibérations passées.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal traduit les débats tenus en séance ; il ne souhaite pas que soient remises en question les délibérations approuvées en séance précédente. S'agissant de la délibération évoquée par Catherine BAILHACHE, le débat a déjà eu lieu.

Selon Catherine BAILHACHE, dans le calcul fait par Jacques GUIHENEUF pour présenter la taxe d'aménagement, il n'y a pas de détail et cela ne permet pas de comprendre puisque la participation pour voirie et réseaux (PVR) est calculée sur la surface du terrain et la taxe d'aménagement est calculée sur la surface habitable ; donc le calcul proposé par Jacques GUIHENEUF n'est pas explicité et elle aimerait qu'il le soit. Il y a encore des personnes soumises à la PVR alors que la taxe d'aménagement annule la PVR ; aussi, cette clarification serait importante à faire.

Madame Alice PRISSARD, Directrice Générale des Services, apporte les précisions suivantes, en effet la délibération portait sur les secteurs impactés par la taxe et non les modalités de calcul. C'est la raison pour laquelle, la délibération n'entraîne pas dans les détails évoqués par Catherine BAILHACHE.

Jacques GUIHENEUF précise qu'il souhaitait apporter un complément d'information à Catherine BAILHACHE. Son intervention, lors du dernier Conseil Municipal, portait plus sur le fait d'expliquer que contrairement à ce qu'avait avancé Catherine BAILHACHE en commission « que l'on taxait plus les Guérandais ». Son propos se résumait à comparer la PVR et la taxe d'aménagement.

Le compte rendu est adopté à la majorité avec 5 abstentions (François PAGEAU, Mercedes FORGES, Gaëlle ESTAY, Jean-Noël DESBOIS et Catherine BAILHACHE).

A l'instar du Conseil Municipal du 19 octobre 2020, Monsieur le Maire rappelle que les règles sanitaires s'imposent toujours à cette séance du Conseil Municipal, à savoir une place assise pour chaque personne présente, une distanciation physique minimale d'un siège doit être laissée entre les sièges occupés, le port du masque est obligatoire et seules les personnes qui justifient d'un motif professionnel (journalistes, agents municipaux) peuvent assister à la séance du Conseil Municipal.

Il rappelle que cette configuration revêt un caractère exceptionnel du fait de la crise sanitaire et il remercie chacune et chacun de leur compréhension par rapport à cette disposition de la salle.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette séance du Conseil Municipal pour dresser un état des lieux des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons. Un document a été réalisé par les services et sera partagé avec le procès-verbal de cette séance et il prie Madame PRISSARD d'en faire une rapide synthèse. (cf pièce jointe)

Madame Alice PRISSARD rappelle que le marché intramuros se déroule dans le respect des normes sanitaires avec un filtrage à l'entrée des halles, assuré par les agents de la Ville avec le soutien de la Police Municipale.

Le service Vie Economique continue d'organiser des Cafés Confinés en ligne chaque vendredi matin et assure la diffusion de spots publicitaires sur Radio Kernews.

Une liste recensant les initiatives des professionnels est régulièrement mise à jour et disponible sur le site internet de la Ville.

Pour ce qui est des affaires sportives, la réouverture des stades et terrains gazonnés est effective depuis samedi 28 novembre pour une pratique sportive en extérieure, dans le cadre annoncé par le Premier ministre. Les salles de sport pour l'EPS scolaire sont de nouveau accessibles depuis lundi 30 novembre et la reprise du sport en salle pour les jeunes des associations sportives est envisagée pour le 15 décembre.

Pour ce qui est du secteur Enfance et Jeunesse : Les Accueils de Loisirs, l'Accueil 10-14 ans et Découv'Sports rouvrent leurs portes aux jeunes pour les vacances de Noël.

En ce qui concerne la Culture et le Patrimoine : La médiathèque a rouvert ses portes mardi 1^{er} décembre aux horaires habituels. Les livraisons à domicile sont maintenues. En revanche, les salles municipales et les espaces publics réservés pour des réunions ou rassemblements, la Porte Saint-Michel Musée de Guérande, l'École des Arts et du Patrimoine, le centre culturel Athanor (hors médiathèque) seront maintenus fermés jusqu'au 7 janvier 2021.

Au niveau du CCAS : Le service de portage de course à domicile ainsi que les appels réguliers vers les personnes vulnérables sont prolongés jusqu'au 7 janvier 2021.

Enfin s'agissant des Accueils ouverts au public : Les services de la Ville de Guérande, les sites de l'Hôtel de Ville, de la Maison de la famille et du CCAS resteront ouverts au public, sous réserve des conditions sanitaires mises en place par les protocoles, et fonctionneront sur le même rythme que d'ordinaire. Le Centre Technique Municipal restera ouvert uniquement pour les livraisons.

L'accueil de la Police Municipale est de nouveau ouvert depuis lundi 30 novembre.

Il est rappelé que les accueils téléphoniques de ces différents bâtiments publics sont maintenus afin de réduire au maximum les déplacements.

Madame Alice PRISSARD indique que des précisions complémentaires figurent dans le document joint au présent compte rendu de séance comme précisé par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire remercie Madame PRISSARD pour cette synthèse des dispositions mises en œuvre.

François PAGEAU demande ce qu'il en est de l'utilisation des terrains synthétiques.

Laurent CHASSAING rappelle que les salles de sports couvertes seront ouvertes pour les clubs qui encadrent les jeunes à compter du 15 décembre. S'agissant des terrains synthétiques, ils sont également accessibles avec un droit d'utilisation pour les clubs comme la Saint-Aubin de Guérande pour les entraînements.

J'ai reçu une question orale présentée par la liste Vivons Guérande Ecologique et Solidaire (pour mémoire Monsieur PAGEAU avait accepté que cette question posée pour la séance du 19 octobre soit reportée à la présente séance) et deux questions posées par la liste Guérande l'Avenir en Presqu'île. Ainsi que le prévoit le règlement intérieur du Conseil Municipal, celles-ci seront abordées à la fin de la séance.

Monsieur le Maire présente la première délibération.

1 - Modalités de tenue des séances du Conseil municipal pendant l'épidémie de Covid-19

Charles de KERSABIEC ne voit pas l'intérêt, même en cas de problème technique, de déclarer le huis clos.

Monsieur le Maire précise que l'on pourrait déclarer le huis clos si l'on était dans l'impossibilité de le retransmettre en direct en cas d'impossibilité technique. En fait, cette délibération le prévoit pour éviter d'avoir à délibérer en cas de problème.

Aujourd'hui, pour éviter le huis clos le Conseil Municipal est retransmis en audio sur le site Internet de la Ville de Guérande ; ce qui a d'ailleurs toujours été fait depuis le début de la crise sanitaire.

Gaëlle ESTAY ne comprend pas ce qui est proposé dans cette délibération concernant le quorum. En effet, selon la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, il suffit de la présence d'un tiers des membres pour atteindre un quorum valable. Dans cette délibération, il est proposé d'avoir la possibilité pour chacun des élus d'être porteur de 2 pouvoirs. Pourquoi pas ? Mais il est également proposé de comptabiliser les pouvoirs dans le quorum. Le distanciel permet à certains collègues d'astreintes d'être malgré tout présents en commission. Quel est donc l'intérêt de cette proposition ?

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération ne fait que reprendre les textes réglementaires actuellement en vigueur dans le cadre de la crise sanitaire.

Sylvie COSTES demande si l'on ne pourrait pas suivre les Conseils Municipaux en visio-conférence.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a diligenté auprès des services une étude afin d'équiper la salle du Conseil Municipal d'un matériel audio et vidéo de qualité pour obtenir une retransmission des débats de cette assemblée.

VOTE : 7 Abstentions (M. de KERSABIEC, Mme COSTES, M. BAHOLET, Mme ESTAY, M. DESBOIS, Mme FORGES, M. PAGEAU)

Monsieur le Maire cède la parole à Anouk PAOLOZZI-DABO assistée de Madame Hélène PASSELANDE.

2 – Compte-rendu annuel de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Maison Neuve - (CRAC au 31 décembre 2019)

Hélène PASSELANDE commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Maire remercie Hélène PASSELANDE pour cette présentation et rappelle que ce compte rendu a été présenté en Commission, toutefois il peut être répondu à des questions s'il y en a.

Selon Jean-Noël DESBOIS, il est prévu de rétrocéder à la commune l'entretien des espaces verts de la première tranche. Habituellement les bassins d'orages sont pris en charge par CAP Atlantique. Ici, on parle de noues. A qui incombera leur entretien ?

Les roseaux « Quenouille » sont coupés et évacués tous les ans. Peut-on connaître le coût correspondant à ces travaux ?

Les plantations de la première tranche ne sont pas achevées, donc les délais ne sont pas respectés. N'y a-t-il pas une obligation de résultat ?

Hélène PASSELANDE énumère les travaux que la LAD SELA envisage de remettre à la Ville de Guérande ; il s'agit du corridor écologique ainsi que des voiries et une partie des espaces verts qui sont inscrits dans le périmètre considéré. Comme indiqué précédemment, aujourd'hui, les

rétrocessions ne sont pas faites et une partie des espaces verts n'a pas été réalisée car il y a eu des difficultés importantes avec l'entreprise chargée des espaces verts et qui a été placée en liquidation. Un repreneur vient d'être désigné. Bien évidemment la Ville ne portera pas la charge des aménagements d'espaces verts non achevés, il revient bien à l'aménageur d'achever les travaux ; si les espaces verts ne sont pas achevés ces derniers ne seront pas remis à la Ville et un suivi sera assuré par LAD SELA pour remplacer les éventuels végétaux morts dans l'année qui suit la remise des espaces verts. Une réserve sera inscrite en ce sens sur le procès-verbal de remise d'ouvrage.

S'agissant des bassins et des remises d'ouvrages sur les équipements hydrauliques, cela relève de la répartition des missions entre les communes et Cap Atlantique et ce sont bien ces collectivités qui indiquent à LAD SELA quelles sont les limites de prestation. Aujourd'hui, il n'y a pas de noue sur ce projet, il y a des bassins très longs qui assurent le ralentissement des écoulements d'eau ; il n'y a donc pas de sujet, à ce jour, sur d'éventuelles noues.

En ce qui concerne les bassins, il y a un sujet pour savoir qui doit prendre en charge leur entretien et les discussions se poursuivent avec Cap Atlantique et la ville de Guérande.

Pour ce qui est des roseaux, Cap Atlantique souhaite se voir remettre un ouvrage en bon état ; or les roseaux n'auraient pas à être coupés cette année, car une coupe 1 an sur 2 suffirait.

Le coût d'entretien de ce bassin est estimé à environ 5000 euros par an. Ce bassin gère toute la partie sud de l'écoquartier soit environ 60 % de la ZAC (380 logements environ).

Charles de KERSABIEC juge ce compte rendu intéressant, nécessaire et indispensable ; toutefois, il estime qu'il manque quelques planches qui permettraient d'avoir un tableau de bord qui récapitule l'ensemble de l'opération et qui permettrait de savoir où l'on en est des investissements, des travaux, de la courbe financière, de la commercialisation ... De façon à voir si l'on s'écarte ou non de la ligne fixée, ce qui peut arriver. C'est très analytique mais peu compréhensible pour l'assemblée et très frustrant ; il y a des choses très attendues tels les jardins partagés, les commerces, l'école et l'on a besoin de savoir si les projets envisagés au départ sont toujours dans le bon calendrier ; toutefois, il remercie pour ce rapport très précis.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport doit être soumis chaque année à l'examen de l'Assemblée délibérante ; toutefois, le détail de l'opération peut être examiné en Commission. Cependant, Monsieur le Maire est tout à fait d'accord pour faire un point d'étape sur la commercialisation qui se passe très bien et dans le rythme fixé à l'origine du projet en 2017.

Selon Charles de KERSABIEC, sans alourdir la présentation, il pourrait être présenté aux élus quelques planches sur le projet et qui permettrait de le vulgariser auprès du grand public.

Monsieur le Maire note qu'il est plus intéressant de se projeter sur le développement et la poursuite plutôt que sur ce qui a été réalisé.

Hélène PASSELANDE confirme que la commercialisation de la tranche 2 se passe très bien et l'engagement de la tranche 3 va être décalé compte tenu du contexte sanitaire.

Elle s'engage à tenir compte des remarques de Charles de KERSABIEC pour le CRAC de l'an prochain qui permette d'avoir une meilleure lecture des écarts entre le réalisé et le prévisionnel que ce soit sur la commercialisation ou le planning de l'opération.

Monsieur le Maire remercie Madame PASSELANDE pour son intervention.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à François FONTAINE.

3 – Budget Principal 2020 – Décision modificative n°2 2020

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

4 – Budget Annexe des Pompes Funèbres – Décision modificative n°1 2020

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

5 – Tarifs municipaux 2021

Mercédès FORGES demande l'extension de la gratuité des salles municipales pour plusieurs week-ends dans l'année pour les associations qui en feraient la demande.

Monsieur le Maire lui répond que cette règle permet de mieux répondre aux sollicitations des associations car ces dernières sont nombreuses sur la commune et il convient de répondre au mieux aux demandes de chacune d'entre elles.

Selon Catherine BAILHACHE, c'est compliqué pour certaines associations dont les membres ne sont libres que le week-end.

Monsieur le Maire rappelle que la règle est établie dans l'intérêt général et il est malheureusement impossible d'y déroger.

VOTE : Unanimité

6 – Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations à Atlantique Habitations – Opération Rue du Bois Rochefort

Ghislaine HERVOCHE précise qu'il s'agit d'un programme de 12 logements dont 4 logements sociaux : 3T2 et 1T3.

La mise en location est prévue en avril 2021.

VOTE : Unanimité

7 – Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

8 – Vol mini pelle – Acceptation indemnisation assurance

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

9 – Convention de groupement de commandes – Ville de Guérande – SIVOM de la Madeleine – CCAS de Guérande – Avenant n°1

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

10 – Groupement de commandes – Accord-cadre à bons de commande Entretien et aménagement de voirie – Autorisation de lancement d'une consultation et de signature des marchés

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

11 – Groupement de commandes – Accord-cadre à bons de commande fourniture de matériaux et accessoires de voirie – Autorisation de lancement d'une consultation et de signature des marchés

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

12 – Renouvellement de la convention avec l'A.N.T.A.I. pour la mise en œuvre du Forfait Post-Stationnement (F.P.S.)

François PAGEAU rappelle que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire se sont toujours opposés à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement suite à la mise en place des parkings payants considérant qu'ils avaient été très mal expliqués à la population. En conséquence, les élus du groupe qu'il représente s'abstiendront sur cette délibération.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

La parole est donnée à Audrey PERDERAU.

13 – Subvention exceptionnelle à l'association GWENRANN & CO

Audrey PERDEREAU profite de cette délibération pour rappeler l'ensemble des actions menées en faveur des commerçants depuis le début de la crise.

Elle fait mention de la réactivité de la Municipalité ; elle indique rencontrer les commerçants toutes les semaines et animer un Café des Commerçants par visio conférence tous les lundis matins et chaque semaine des idées nouvelles apparaissent.

Une des actions rendues possibles par cette subvention a été la réalisation d'un calendrier qui est en vente au prix de 10 euros. Elle encourage ses collègues à l'acheter dès que possible.

Selon François PAGEAU, venir en aide aux commerçants et à l'Association des commerçants afin de soutenir le commerce local est évidemment une bonne chose. Même s'il n'a pas oublié qu'il y a quelques années l'installation des parkings payants ne les a pas beaucoup aidés. Il formule les demandes suivantes :

- Pouvez-vous résumer l'ensemble des mesures (aides, allègements droits de terrasses...) prises au niveau de la Municipalité et de Cap Atlantique afin de les soutenir.
- Sans remettre en cause le bien-fondé de cette aide, nous demandons qu'il y ait une équité entre toutes les associations, culturelles, sportives, humanitaires, de loisirs, qui souffrent également. Un recensement de leurs difficultés a-t-il été fait ? Si oui, des besoins ont-ils émergé ? Allez-vous les aider si elles en éprouvent le besoin ?

Monsieur le Maire rappelle les mesures prises en faveur des acteurs économiques Guérandais :

- Maintien du marché alimentaire avec extension aux produits manufacturés dès que cela a été possible
- Exonération totale des droits de terrasse et d'étalage extérieur pour l'occupation du domaine public au titre de l'année 2020 (50 000 euros)
- Autorisation de création ou d'extension de terrasse sur le domaine public pendant la période estivale lorsque cela était possible au regard de la sécurité
- Dégrèvement de la CFE à hauteur des 2/3 au niveau de Cap Atlantique
- Remise à nos aînés, de chèques cadeaux d'un montant nominal de 20 euros à dépenser dans les commerces guérandais, en remplacement du repas des anciens qui ne pourra avoir lieu en janvier prochain
- Possibilité pour les commerçants Guérandais de diffuser un spot publicitaire sur Kernews (budget de 1800 euros)
- Mise à disposition pour les commerçants d'un chalet place Saint-Aubin pendant la durée des animations de Noël
- Accompagnement sur la plate-forme Ma Ville Mon Shopping où une soixantaine de commerçants sont présents.

Audrey PERDEREAU ajoute qu'Audrey RAMBAUD LEFEUVRE est très disponible pour l'ensemble des acteurs économiques de la commune. Il ne faut pas hésiter à leur dire de faire appel à cette dernière. Il est répondu individuellement à toutes les personnes qui sollicitent le service Vie Economique.

Des webinaires ont été organisés ; ils avaient pour vocation de répondre à leurs questions juridiques, sociales, fiscales ou en rapport aux mesures prises par le Gouvernement pour soutenir l'Economie. Tout sujet qui peut remonter fait l'objet d'une réponse de la part du service. La Municipalité souhaite d'ailleurs pérenniser ces échanges à l'issue de la crise sanitaire.

Selon Monsieur le Maire, les autres associations qui sont le socle du dynamisme de Guérande ont été également rencontrées par les différents Adjointes dans le cadre de leur délégation.

Pour la Culture et le Patrimoine, Catherine LACROIX indique que dès le début de la crise, elle a rencontré les associations qui avaient mis en place des spectacles ou des festivals sur le

territoire guérandais ; il y a eu beaucoup d'échanges et elle continue à les rencontrer et à répondre à leurs attentes et leurs inquiétudes.

Laurent CHASSAING précise qu'il est à l'écoute des clubs sportifs et s'agissant des demandes de subventions le surcoût engendré par la crise COVID avec l'achat de produits d'hygiène sera pris en compte pour l'établissement des subventions 2021.

Monsieur le Maire ajoute que le stationnement est gratuit jusqu'au 31 décembre 2020.

Gaëlle ESTAY aurait aimé être invitée au Webinaire.

Audrey PERDEREAU avoue que c'est un oubli de sa part et elle en est désolée. Toutefois, elle rappelle que les actions qui sont menées sont réservées aux commerçants ou aux entrepreneurs car elle souhaite préserver cette bulle qui est la leur.

Catherine BAILHACHE souhaite avoir des informations sur le dispositif « Petites villes de Demain » auquel Guérande est éligible.

Suite à un appel à projet national, Monsieur le Maire lui répond que sur le territoire de Cap Atlantique, deux communes pouvaient être éligibles au dispositif, Herbignac et Guérande. Il fallait que les projets soient soutenus par l'Intercommunalité ; le jury a retenu Guérande pour bénéficier de ce fond national.

Ce dossier est piloté par l'Etat et la Ville de Guérande verra avec les services de l'Etat ce qui pourra être éligible au fond national. Ce dossier sera co-piloté par les services Urbanisme et Vie Economique au niveau de la ville de Guérande.

Audrey PERDEREAU invite ses collègues à venir rencontrer les restaurateurs guérandais qui seront présents dans le chalet place Saint-Aubin pour proposer des menus pour les fêtes de fin d'année. Elle encourage chacune et chacun à faire preuve de solidarité en commandant auprès des restaurateurs Guérandais leur repas de fêtes.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

14 – Affaires foncières – Village de La Madeleine – Vente de l'ancien groupe scolaire

Avant d'évoquer la délibération, Anouk PAOLOZZI-DABO souhaite faire un petit rappel sur la raison de ce projet.

Il y a le constat, du départ du village de La Madeleine, de quelques professionnels de la santé mais aussi le fait que les personnes vieillissantes se retrouvent seules dans leur maison à entretenir, et ne souhaitent pas quitter La Madeleine pour prendre un logement plus adapté.

La Ville a donc imaginé un appel à projet en 2018 pour répondre à ces besoins sur le site de l'ancienne école publique de la Madeleine, qui n'était plus utilisé depuis la création de l'école Jean de la Fontaine en 2010.

CISN résidences locatives, un bailleur avec qui la Ville travaille déjà, a répondu et obtenu cet appel à projet et propose une opération de 13 logements sociaux ainsi que la réhabilitation de l'ancienne maison du directeur en 2 cellules pour des professionnels de la santé.

Une concertation avec les riverains a été menée afin de présenter ce projet.

Aujourd'hui, l'opération de CISON Résidences Locatives, bénéficie d'un permis de construire purgé de tout recours, nous pouvons donc leur vendre le bien.

Interrogé, le service des Domaines a évalué le bien à 450 000 euros :

- 300 000 euros pour le lot destiné aux logements sociaux
- 150 000 euros pour le lot destiné aux cellules professionnelles

L'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) permet à la Ville de déclarer « les moins-values correspondant à la différence entre le prix de cession de terrains ou de biens immobiliers devant donner lieu à la réalisation de logements locatifs sociaux et leur valeur vénale estimée à la date de cession par les services des domaines ».

Seule la moins-value sur la cession du terrain sur lequel seront réalisés les logements sociaux est prise en compte dans la déduction SRU

Décomposition de l'offre permettant d'optimiser cette déduction et d'accompagner ce projet positif pour le village. Cession du bien communal au montant de 51 000 euros décomposé comme suit :

- (lot A) 50 000 euros pour la partie cellules professionnelles (165,36 m² de surface de plancher)
- (lot B) 1 euro pour la partie logements sociaux (687,52 m² de surface de plancher)

La moins-value SRU logement s'élève donc à 299 999 euros.

Pour Jean-Noël DESBOIS, c'est un beau projet de réhabilitation. Si la construction de logements sociaux et l'implantation de nouveaux commerces sont une bonne chose, les élus de son groupe regrettent, qu'une nouvelle fois, la Ville se débarrasse du foncier communal.

Pour ce type de projet, ne pourrait-on pas privilégier le montage de baux emphytéotiques avec les bailleurs afin de ne pas se délester du sol qui supporte le bâti et ainsi garder la maîtrise du fonds.

Pourquoi la moins-value SRU logement ne figure-t-elle pas dans la délibération ?

Pour information un bail emphytéotique est un bail immobilier de longue durée qui confère au preneur, le locataire, un droit réel sur le bien. Il en a la jouissance, l'entretien mais n'en est pas pour autant propriétaire. Ne pourrait-on pas l'envisager pour certains projets guérandais ?

Monsieur le Maire rappelle que pour la Loi SRU, la Ville de Guérande, au vu de l'estimation des Domaines, aura la possibilité de déduire de ses pénalités 299 999 euros.

Concernant la loi SRU, les directives de l'Etat sont claires, il faut produire 25 % de logements sociaux. Guérande étant le meilleur élève de la Presqu'île avec un taux de 12,5 % selon le dernier rapport du PLH. Le fait de céder ce bien à l'euro symbolique au lieu de le rentrer en vente patrimoniale à 300 000 euros, permet de le déduire à hauteur de 299 999 euros dans les écritures de pénalités SRU et si toutefois le montant de la pénalité était inférieur à 299 999 euros, les euros non utilisés seraient reportables sur l'exercice suivant jusqu'à épuisement de cette pénalité.

En outre, à la démolition du bâtiment, le groupe CISON a eu la désagréable surprise de trouver de l'amiante et a dû prendre à sa charge le désamiantage.

Il est aujourd'hui nécessaire de produire du logement adapté à la demande Madeleinaise, et notamment les séniors qui souhaitent résider au cœur du village. La Municipalité a vu l'opportunité d'associer du logement et l'accueil de professionnels de santé qui manquent à

Guérande et notamment à la Madeleine. C'est pourquoi, la Municipalité a tout mis en œuvre pour avoir des professionnels de santé dans ce programme.

Sylvie COSTES ne comprend pas bien le montage pour les locaux professionnels. En fait, c'est vendu 50 000 euros à CISN qui ensuite revend les locaux aux professionnels de santé.

Monsieur le Maire le confirme. Même s'il y a une moins-value pour la collectivité, c'est bien un choix politique qui est fait par la Municipalité de permettre à des professionnels de santé de s'installer à la Madeleine.

Anouk PAOLOZZI-DABO ajoute que les 13 logements ne sont que des logements sociaux. Aussi, le bilan économique de l'opération pour le promoteur est tout juste équilibré.

Catherine BAILHACHE avait compris que les locaux professionnels étaient loués.

Monsieur le Maire précisent qu'il s'agit bien de vendre les locaux aux professionnels de santé.

Anouk PAOLOZZI-DABO ajoute que c'est bien la vente de ces cellules professionnelles par le promoteur qui va lui permettre d'équilibrer l'opération visant à ne produire que des logements sociaux.

Sylvie COSTES demande si le CISN ne va pas revendre plus chers les locaux que leur prix d'achat.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation des locaux vont être à la charge de CISN, d'où un coût pour le promoteur qui vient s'ajouter au prix d'achat initial.

VOTE : Majorité – 5 Abstentions (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

La parole est cédée à Frédérick DUNET.

15 – Convention avec l'hôpital intercommunal de la presqu'île Guérande - Le Croisic pour le salage de voies

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

16 – Convention d'entretien de la partie boisée du Centre d'Incendie et de Secours La Baule-Escoublac - Guérande

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Denis LENORMAND.

17 – Contrat assurance collective des risques statutaires

Selon Catherine BAILHACHE la prévention des risques de maladie professionnelle est à mettre en place afin d'éviter que des personnes se retrouvent dans cette situation.

Denis LENORMAND espère également que le moins d'agents possible se trouvent en situation de maladie professionnelle.

VOTE : Unanimité

18 – Mise à disposition de personnel – Directeur de cabinet

Avant toute chose, François PAGEAU et les élus de son groupe souhaitent la bienvenue à Monsieur BOLLET en espérant qu'il s'acclimatera rapidement à l'air salin de Guérande et au sens de l'accueil de ses habitants et des élus de la Minorité.

Comme ils l'ont déjà dit, les élus du groupe VGES n'étaient pas favorables à cette création de poste pour des raisons budgétaires (toujours beaucoup de flou concernant le salaire exact, les conditions d'embauche). L'objectif est de soulager la charge du Maire. Mais Monsieur CRIAUD, avec tout le respect que les élus du groupe VGES lui doivent, n'était pas obligé de multiplier ses missions.

Un autre point les interpelle. Ils ne comprennent pas pourquoi c'est la Communauté d'agglomération qui est le recruteur, alors que c'est la Ville de Guérande, qui, pour 3/5^{ème}, de son temps emploiera ce Directeur.

Enfin, après confirmation par certains collaborateurs du Maire, il semblerait qu'il y ait eu une évolution sur les modalités d'emploi entre le Conseil Municipal au cours duquel ce sujet avait été abordé et le Conseil Communautaire qui a suivi. D'un Conseil à l'autre, d'un plein temps à la Ville, le collaborateur passait de 3/5^{ème} à Guérande et 2/5^{ème} à Cap Atlantique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a deux mois, il avait soumis au Conseil Municipal une délibération pour la création d'un poste de Directeur de Cabinet.

Puis, après avoir consulté les Services Ressources Humaines de la Ville de Guérande et de Cap Atlantique, il est apparu plus opportun que ce recrutement soit porté au niveau de Cap Atlantique. D'où, une délibération passée au Conseil Communautaire de Cap Atlantique pour créer ce poste de Directeur de Cabinet et répartir la quotité de travail entre les deux collectivités, 3/5^{ème} à Guérande et 2/5^{ème} à Cap Atlantique.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a pris le soin de prévenir les élus de la Minorité de cette démarche de mutualisation avant que le Conseil Communautaire ne délibère. Bien entendu, la charge financière du poste est répartie entre les deux collectivités dans les mêmes proportions que les quotités de temps de travail.

Charles de KERSABIEC souhaite également la bienvenue à Monsieur BOLLET et sera heureux de travailler avec lui. Il rappelle que les élus de son groupe ont toujours soutenu la démarche de Monsieur le Maire visant à recruter un Directeur de Cabinet. Ils ont toujours regretté les errements du Muncipe précédent qu'ils ne souhaitent pas connaître à nouveau. Ils ont soutenu la provision budgétaire pour permettre ce recrutement. Toutefois, Charles de KERSABIEC s'interroge sur le profil choisi, sans doute un jeune et brillant militant politique venant du monde commercial, c'est assez surprenant.

Monsieur le Maire ne souhaite pas répondre à cette question en public par respect pour Guillaume BOLLET. Le choix s'est porté sur Monsieur BOLLET sur une quinzaine de candidatures reçues.

Il conclue en allouant à Alice PRISSARD et Guillaume BOLLET toute sa confiance.

VOTE : Majorité – 4 Contre (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

19 – Mise à jour du tableau des effectifs

Selon Charles de KERSABIEC, il manque un diagnostic sur l'administration communale de façon à savoir où la Municipalité souhaite porter ses efforts.

Il souhaiterait également pouvoir disposer d'un organigramme de la collectivité pour savoir qui fait quoi et quelles sont les responsabilités des uns et des autres.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB), seront évoqués les moyens à mettre en œuvre pour mener le projet politique porté par la Majorité. Ainsi, les postes nécessaires à l'accompagnement du projet vont être intégrés au DOB.

De plus, l'arrivée d'Alice PRISSARD depuis le 16 novembre dernier va permettre de par son expérience dans différentes collectivités sur la même fonction de nous apporter son regard.

Catherine BAILHACHE souhaite également une projection globale, y compris dans le domaine de la Police Municipale.

Monsieur le Maire confirme que la réflexion portera sur l'ensemble des services.

Charles de KERSABIEC dit avoir besoin de l'organigramme des services pour préparer le DOB.

Madame Alice PRISSARD précise qu'effectivement le DOB doit intégrer les enjeux liés aux ressources humaines et au management de la collectivité. Il se trouve qu'elle peut s'appuyer sur une équipe en place au fait des problématiques et commencer à réfléchir à des possibilités d'organisation. Avec l'équipe de direction, elle va travailler sur un organigramme intermédiaire pour ensuite constituer un organigramme plus pérenne pour remplir les objectifs fixés par la feuille de route des élus.

Catherine BAILHACHE ajoute que l'organigramme doit être lié à la feuille de route des adjoints.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Guillaume GENRE.

20 – Création du Comité consultatif agriculture, environnement et eau

Jean-Luc BAHOLET et les élus de son groupe soutiennent la création de ce Comité qui était inscrit dans leur programme lors de la campagne électorale. Il apparaît surtout en cette période de pandémie combien l'agriculture est nécessaire pour notre commune qu'elle soit bio ou conventionnelle. Ce sont souvent des exploitations familiales. Au travers de ce Comité, il faudra

trouver un équilibre entre la viabilité de ces entreprises, l'environnement et une meilleure maîtrise de la ressource en eau.

Jean-Noël DESBOIS estime la création de ce Comité intéressante mais les thématiques abordées (eau, environnement, agriculture), en lien avec le Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN), étant des compétences habituelles de Cap Atlantique, quel pouvoir d'influence ce Comité aura-t-il auprès de la Communauté d'Agglomération ? Comment sera articulé le fonctionnement de ce Comité, entre la Commune et Cap Atlantique ?

Monsieur le Maire ne peut répondre à cette question car ce Comité sera ce que ses membres voudront en faire.

Guérande est représentative sur les économies primaires sur notre territoire et elle souhaite être moteur et partager le travail élaboré dans ce Comité avec Cap Atlantique et les intercommunalités voisines, voire le Département. Il faut associer toutes les forces et élargir au maximum les échanges y compris les chambres consulaires qui doivent être associées à cette démarche. Pour mémoire, ce Comité existait déjà sur le Muncipe précédent.

Charles de KERSABIEC, estime qu'en sa qualité de Conseiller Communautaire, c'est très important de nourrir notre réflexion au sein d'un tel Comité et de porter ensuite l'information auprès de Cap Atlantique.

Jean-Noël DESBOIS aurait aimé que ce soit la Majorité qui lui réponde ce genre de chose.

Catherine BAILHACHE se réfère à l'article 28 du Règlement Intérieur et demande si d'autres Comités Consultatifs pourront être créés.

Ghislaine HERVOCHE lui répond qu'effectivement l'article 28 du Règlement Intérieur permet la création de Comités Consultatifs composés de personnes susceptibles d'aider la Municipalité à réfléchir sur un certain nombre de sujets ; dès lors que nous voudrions créer un Comité Consultatif, il y aura bien une délibération du Conseil Municipal.

VOTE : Unanimité

Ont été élus membres du comité consultatif agriculture, environnement et eau :

Guillaume GENRE – Audrey PERDEREAU – Anouk PAOLOZZI-DABO – Joseph GAULTIER – Gaëlle ESTAY – Jean-Luc BAHOLET – Catherine BAILHACHE

La parole est donnée à Gwenaëlle MORVAN.

21 – Convention de partenariat avec l'Association CPIE Loire Océane

François PAGEAU apprécie évidemment ce soutien. Toutes les conditions matérielles (locaux, publicité, locaux) doivent être attribuées aux associations environnementales qui en ont besoin. Selon lui, l'intervention ou la présentation de cette Association dans le cadre d'une Commission pourrait être une bonne initiative.

Gwenaëlle MORVAN prend note de cette demande.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Guillaume GENRE.

22 – Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels dans le cadre du Life Sallina

Jean-Noël DESBOIS trouve ce projet ambitieux aux objectifs écologiques et environnementaux très intéressants pour la sauvegarde de la biodiversité locale. Les élus de son groupe y sont évidemment favorables.

Ceci étant, il est important, selon lui, de tenir compte des activités existantes sur ces zones. Ce projet doit se faire en concertation avec tous les acteurs, afin d'éviter au maximum les préjudices. Le remède pourrait être pire que le mal s'il n'est pas expliqué et accepté par les principaux concernés.

Monsieur le Maire confirme que c'est bien l'objet de ce partenariat.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF.

23 – Rapport annuel 2019 - Services de l'eau et de l'assainissement

Jacques GUIHENEUF fait une synthèse des documents transmis aux élus avec la convocation à la présente séance.

Charles de KERSABIEC note que c'est un rapport très technique. Selon lui, il manque la partie commerciale du concessionnaire qui œuvre au nom de la collectivité. Or cette démarche commerciale est plus ou moins satisfaisante auprès des usagers (capacité de réponse rapide, intervention en cas de problème ...). Evidemment, dans l'évaluation que l'on fait de cette concession, il faut intégrer cette disposition commerciale. Il serait intéressant de recueillir les constatations des usagers de façon à ce que ce service que le concessionnaire rend au nom de la collectivité corresponde aux attentes de la population. Le compte rendu technique est indispensable mais insuffisant.

Jacques GUIHENEUF retient les remarques de Charles de KERSABIEC car ne figure pas dans ce rapport la rentabilité de l'exploitant, quelle marge il dégage sur cette délégation de service public. Cette question sera posée en Commission des Grands Services Urbains à Cap Atlantique et si réponse il y a, elle sera communiquée au Conseil Municipal.

Gaëlle ESTAY rappelle que lors du dernier conseil, les élus du groupe VGES avaient déposé une question écrite qui abordait la qualité des eaux que nous utilisons et qui donc a un lien très étroit avec cette délibération. Ils seront donc attentifs aux réponses qui leur seront données. Elle s'étonne par ailleurs qu'un million de mètres cube d'eau disparaissent dans la nature alors que l'on sait que les sécheresses vont être de plus en plus violentes. On sait que le traitement des eaux coûte très cher, alors pourquoi ne pas valoriser le traitement individuel des eaux comme cela existe.

Jacques GUIHENEUF confirme que des systèmes de traitement non collectifs existent. Ils peuvent être installés quand les coûts ne sont pas prohibitifs comparés à l'assainissement collectif.

S'agissant des pertes de mètres cube, Monsieur le Maire rappelle que le concessionnaire a des objectifs qui lui sont fixés pour que ces pertes soient le plus minimales possibles.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel 2019 - Services de l'eau et de l'assainissement.

24 – Rapport annuel 2019 - Services de l'élimination des déchets ménagers et assimilés

Jacques GUIHENEUF commente le document transmis aux élus avec la convocation.

Charles de KERSABIEC aimerait que le concessionnaire puisse prendre en compte la relation qu'il a avec l'utilisateur.

Selon François PAGEAU, depuis le début de l'année, nous avons pu observer quelques améliorations ou décisions qui vont dans le bon sens : simplification du travail, baisse de fréquence des ramassages, rationalisation du circuit de vie des déchets, incitations de dons aux associations, même si l'augmentation des tonnages collectés ne nous paraît pas être un bon signe.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire :

- Au niveau de la filière professionnelle notamment. Ne pourrait-on pas envisager la création de ressourceries au sein de Cap Atlantique et notamment comme sur la région de Redon la création d'une recyclerie de matériaux ?
- Des décisions doivent être prises également concernant la multiplication de déchets dans les fossés (sanctions, embauches de saisonniers l'été pour nettoyer les fossés) et à propos aussi des dépôts sauvages de déchets verts par certains propriétaires dans les fossés et sur des propriétés ne leur appartenant pas.

Monsieur le Maire note que la démarche est positive même si l'on peut encore aller plus loin. Depuis le 1^{er} novembre, les bacs jaunes ont remplacé les sacs en plastique pour davantage recycler les déchets secs.

Concernant la pollution à laquelle on doit faire face sur l'ensemble du territoire, une brigade verte va être mise en place qui aura pour objectif de sanctionner les délits dans la mesure où les infractions pourront être constatées mais surtout il faudra identifier les auteurs. C'est aussi une action qui est portée par la Direction de l'Environnement de Cap Atlantique car les dépôts sauvages n'ont pas de frontière et il nous faut faire cesser ce type de comportement pour préserver la biodiversité et les zones sensibles.

Catherine BAILHACHE estime que c'est une question d'éducation ; elle s'interroge également sur la problématique des containers qui restent sur le domaine public dans l'Intra Muros et dans une ville d'Art et d'Histoire, cela est quelque peu disgracieux. Ne pourrait-on pas engager une réflexion sur ce sujet ?

Monsieur le Maire lui répond qu'un local a été acheté Carré Saint-Jean et a vocation à abriter des containers pouvant accueillir les déchets des résidents de l'Intra Muros. Il faut que les gens

s'astreignent à utiliser ces containers et que les citoyens aient le réflexe de ranger leurs bacs après le passage du service de collecte des ordures ménagères.

Audrey PERDEREAU ajoute que ce sujet est pris très au sérieux par la Municipalité et qu'elle va lancer en 2021 une action dite d'Eco-défi avec les commerçants.

Sylvie COSTES suggère d'installer des containers enterrés.

Monsieur le Maire lui précise que c'est déjà le cas dans certains secteurs de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel 2019 - Services de l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La parole est cédée à Ghislaine HERVOCHE.

25 – Politique de l'Habitat - Aide personnalisée à l'accession à la propriété

François PAGEAU rappelle que la Majorité invite le Conseil Municipal à voter une enveloppe de 80 000 euros, soit une baisse de plus de 30 % par rapport à l'enveloppe de l'an dernier qui devait être de 120 000 euros et la Majorité dit vouloir favoriser l'accession à la propriété. Ceci lui paraît un peu paradoxal ou contradictoire.

Certes l'enveloppe chaque année a du mal à être totalement utilisée... Tous les ans, les élus de son groupe évoquent ce sujet : publicité insuffisante, conditions d'éligibilité trop contraignantes Cette question mériterait d'être approfondie.

La flambée des prix de l'immobilier de Guérande interdit, de toute façon, l'accès à des familles aux revenus modestes. Ne nous étonnons donc pas de la non-utilisation de cette enveloppe. Les projets immobiliers sur Guérande et l'extension de certains quartiers devraient selon lui cependant encourager l'utilisation de cette enveloppe. Donc la diminuer ne lui paraît pas opportun, à moins qu'elle ne puisse être abondée en cours d'année si le besoin s'en fait sentir.

Monsieur le Maire précise que les accessions aidées ont été majoritairement portées par la première phase de l'Eco-Quartier de Maison Neuve qui a permis d'accueillir des primo-accédants. On a noté un marché de l'immobilier en 2020 plus compliqué mais les perspectives pour 2022 et 2023 sont plus encourageantes avec le lancement de nouveaux programmes sur Maison Neuve.

Peut-être que les critères d'attribution doivent effectivement être revus. En outre, si l'enveloppe était consommée dans son intégralité, rien n'interdit d'abonder le budget en cours d'année via l'adoption d'une décision modificative.

Ghislaine HERVOCHE confirme qu'elle doit faire un travail sur les critères en lien avec les services afin d'avoir plus de dossiers satisfaisants.

A la question de Catherine BAILHACHE qui demande si seules des acquisitions en centre-ville sont concernées par ces aides, Monsieur le Maire répond que tous les secteurs de la commune sont concernés, avec des surfaces de terrains éligibles différentes selon que l'on se situe en secteur urbain ou rural (plan annexé à la délibération).

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

26 – Approbation de la modification du règlement intérieur du Pôle Enfance

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Denis LENORMAND.

27 – Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire pour l'année 2021

François PAGEAU rappelle que tous les ans, il revient sur cette délibération et sur ce qu'il estime être « l'aberration PICARD » ou comment rendre plus frais que frais ! Au-delà du bien-fondé ou pas de cette ouverture, ne faut-il pas s'interroger sur ce que les municipalités ou les communautés peuvent mettre en place en concertation avec les entreprises pour apporter une aide aux employés concernés par ces décisions (problématiques de gardes d'enfants entre autres). Même si vous l'avez bien compris les élus de son groupe ne sont pas favorables au travail le dimanche pour des secteurs où cela n'est pas indispensable, le minimum serait de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la vie de ces employés.

Autre remarque : y a-t-il d'autres magasins concernés par cette décision ? Autres que les deux enseignes PICARD ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a également l'enseigne Eco-Miam sur le parc d'activités de Villejames.

VOTE : Majorité – 5 Contre (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Jean-Luc BAHOLET)

La parole est donnée à Ghislaine HERVOCHE.

28 – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

François PAGEAU rappelle que l'approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal est un moment important du Muncipe car il donne un éclairage sur la place que la Majorité élue entend donner aux Minorités et plus généralement sur la place laissée à la population. La Majorité a teinté sa campagne d'élans démocratiques que les élus du groupe VGES ont du mal à retrouver dans ce Règlement. Si quelques avancées ont eu lieu, les élus du groupe VGES restent globalement sur leur faim. La réunion entre la Majorité et les Minorités qui a précédé la présentation de ce Règlement Intérieur est symptomatique. Un Règlement Intérieur présenté et bouclé en une heure tapante, quelques ajustements acceptés certes, mais une fin de non-recevoir sur des points leur paraissant essentiels, notamment celui portant sur la présence des élus de la Minorité à la Commission des permis de construire, une fin de non-recevoir sur la proposition des 3 listes de la Minorité de donner au groupe de Madame BAILHACHE un peu plus de lignes pour s'exprimer dans Guérande Magazine. Partager, cette tribune en 4 parties égales aurait été un geste fort. La Majorité a tout loisir et tous les moyens par ailleurs de communiquer sur ce qu'elle fait pour le bien des Guérandais. Laisser un peu plus de place aux Minorités aurait rapporté plus à la Majorité qu'elle ne lui aurait coûté. Il y a des opportunités qu'il faut savoir saisir.

A ce sujet, si on allait jusqu'au bout de la logique arithmétique, qui détermine le nombre de lignes auquel les groupes ont droit, il faudrait réserver 64 % de l'espace en page blanche. Ces 64 % qui

correspondent aux gens qui ne se sont pas déplacés pour voter... Chiffre rappelons-le supérieur à la moyenne nationale. Qu'attend donc la Majorité pour donner véritablement la parole aux Guérandaises et Guérandais ? Qu'attend-elle pour faire des gestes forts ?

La Majorité s'est engagée à nous transmettre à l'avance (5 jours), l'ordre du jour des Commissions. Le groupe VGES en prend acte. Sauf erreur de leur part, les élus du groupe VGES ont découvert l'ordre du jour de la dernière commission Finances, le jour même. Afin que les choses soient très claires, un simple ordre du jour sans les pièces s'y rapportant n'est pas acceptable. De la même façon, la Majorité s'est engagée à transmettre les comptes rendus de ces Commissions. Il ne semble pas que cela soit fait systématiquement.

Une remarque à propos de la tablette. Un outil certes pratique. Mais les élus du groupe VGES auraient aimé d'une part que soit donnée, le jour de sa remise, la charte d'utilisation. Ils ont découvert, il y a très peu de jours, que cette charte était sur la tablette, encore eut-il fallu le leur indiquer. Enfin, une formation initiale collective de prise en main, expliquant l'ensemble des outils à la disposition des élus aurait été fort utile.

Mercédès FORGE prend la parole à propos de la Démocratie Participative.

Elle rappelle que la Majorité propose de créer des conseils consultatifs sur des questions diverses, or cette mesure lui semble insuffisante pour renforcer la démocratie participative dans notre Cité.

Comment retrouver la confiance et l'intérêt des Guérandais pour leur ville ?...

Lors de la campagne municipale, la majorité avait évoqué la mise en place d'un Conseil de Développement Représentatif pour partager les décisions et associer chacun à l'évolution de la ville avec la création d'un budget participatif de 100 000 euros par an...Qu'en est-il aujourd'hui ?...

Pourquoi ne pas l'ajouter au Règlement Intérieur ?

Pourquoi ne pas réactiver le Conseil Municipal des Jeunes, créer un Conseil des Anciens comme cela a été fait à Batz-sur-Mer, des Comités d'Habitants pour créer des instances participatives, renforcer des initiatives citoyennes avec un droit de pétition et l'inscription d'une question d'intérêt local à l'ordre du jour du Conseil Municipal comme cela se pratique à Saint-Nazaire.

Favoriser un référendum sur des questions importantes pour l'avenir de Guérande et donner la parole aux citoyens dans la revue trimestrielle.

Si nous voulons être à l'écoute de notre ville et inciter les citoyens des plus jeunes au plus âgés à se manifester et à s'impliquer dans la vie locale, il faut s'en donner les moyens et l'inclure dans les textes en l'occurrence notre Règlement Intérieur.

Alors, peut-être, la désaffection à l'égard de la vie politique de la ville se transformera-t-elle en un réel intérêt pour chaque Guérandais et Guérandaise...

Monsieur le Maire a la naïveté de croire que ce n'est pas le Règlement Intérieur du Conseil Municipal qui va changer les rapports avec la population. Il note l'impatience et rassure le Conseil Municipal en rappelant que l'ensemble du programme politique porté sur la démocratie participative va être mis en œuvre dès 2021 et le Budget 2021 intégrera bien des crédits (100 000 euros/an) pour la mise en place du budget participatif. Monsieur le Maire ajoute que la situation actuelle liée à la COVID 19 ne facilite guère les échanges avec les citoyens.

Quant à la place laissée dans Guérande Magazine aux groupes de la Minorité, rien n'empêche les groupes minoritaires de développer leur communication sur les réseaux sociaux, comme le fait Monsieur le Maire sur sa propre page Facebook sans utiliser les moyens de communication de la Ville réservés à l'information institutionnelle.

Catherine BAILHACHE s'associe aux propos de François PAGEAU concernant certains points de la réunion au cours de laquelle a été travaillé le projet de Règlement Intérieur.

Elle voudrait revenir sur la question des Commissions et souhaiterait que les associations puissent être interrogées avant les réunions de commissions.

S'agissant du Magazine Municipal, elle rappelle qu'il est attribué 800 caractères à la liste qu'elle représente. Elle rappelle cet arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles : un espace de 1600 caractères pour chaque opposition répond selon les juges à l'exigence légale (CAA de Versailles, 8 mars 2007, commune du Vésinet) mais un espace de 700 caractères, équivalent à « environ cinq lignes » est lui « manifestement insuffisant pour permettre d'exprimer un point de vue argumenté sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal ».

Selon Catherine BAILHACHE, la réponse qui a été faite en réunion de préparation de la rédaction du Règlement Intérieur selon laquelle la mise en page du Guérande Magazine serait à modifier est incorrecte vis-à-vis de l'enjeu. Elle souhaite que pas moins de 1500 signes soient attribués à chaque groupe minoritaire.

Pour Catherine BAILHACHE, le règlement intérieur sera en vigueur à partir de ce Conseil et pour la durée du mandat. Il peut cependant être modifié par le Conseil Municipal sur la demande du Maire ou d'un conseiller municipal.

Ceci est un amendement qu'elle a adressé, en mairie, avant le Conseil.

Sur l'ensemble des points soulevés par Catherine BAILHACHE, Ghislaine HERVOCHE confirme que le projet de Règlement Intérieur ne sera pas amendé.

Sylvie COSTES dit que les élus de son groupe ont participé avec intérêt à l'élaboration de ce projet de Règlement Intérieur en faisant des propositions communes avec les autres groupes minoritaires. Elle a été rassurée de ne pas avoir à partager un local avec les autres groupes. En revanche, elle souhaiterait que soit modifié un point important à ses yeux, le maintien de la Commission des Permis de Construire ; cela permet de garantir la transparence au regard des citoyens. Selon elle, la disponibilité des élus n'est pas le sujet, libre à eux d'y participer ou non ; cela évitera, à son avis, de nombreux recours contentieux. Elle demande donc le maintien de cette Commission et le droit pour les élus de la Minorité d'y participer.

Sans cette modification, les élus de son groupe voteront contre pour montrer l'importance de ce sujet. Elle ne reparlera pas ici de la diminution de la représentation des Minorités dans les Commissions à 4 pour 11, alors qu'auparavant elle était de 5 pour 10.

Monsieur le Maire maintient la position de ne pas créer de Commission des Permis de Construire.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - Catherine BAILHACHE) - 4 Abstentions (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Jean-Luc DESBOIS)

Puis, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Alice PRISSARD qui se permet de revenir vers les élus à propos de la délibération numéro 1.

Madame Alice PRISSARD explique aux élus qu'après vérification pendant la séance, il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans le projet de délibération soumis à l'examen des élus concernant

la prise en compte des pouvoirs dans le calcul du quorum, et propose que cette délibération soit modifiée dans le sens souhaitée par Gaëlle ESTAY.

Compte tenu des nouveaux éléments apportés par Madame PRISSARD, la délibération numéro 1 est remise au vote et adoptée à l'unanimité : les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Puis, Monsieur le Maire cède la parole à François PAGEAU qui pose la première question orale de la part du groupe VIVONS GUERANDE ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

« En décembre 2016, notre groupe avait demandé à la municipalité de lutter contre l'utilisation des pesticides. Nous souhaitons alors qu'un arrêté soit pris. Vous n'aviez pas suivi notre requête mais nous avons néanmoins salué le vœu que vous aviez émis et transmis aux députés et sénateurs.

Vous savez que la ré-autorisation des néonicotinoïdes a été votée à l'Assemblée Nationale le 6 octobre dernier. Cette décision est désastreuse pour les pollinisateurs en particulier, la biodiversité en général et donc pour la vie humaine. Si les néonicotinoïdes concernent aujourd'hui la betterave sucrière, d'autres cultures plus proches de nous, telle que le maïs, peuvent demain être impactées à leur tour.

Vous ne pouvez pas non plus ignorer le collectif des coquelicots guérandais qui s'est rassemblé pacifiquement tous les premiers vendredis de chaque mois d'octobre 2018 à septembre 2020 alertant les décideurs et informant le public sur les dangers des pesticides dans l'air que nous respirons, dans nos assiettes et dans l'eau du robinet.

En tant qu'élu, vous êtes responsable de la qualité de l'eau distribuée. Quelles actions en tant que Maire de Guérande et Président de CAP Atlantique menez-vous auprès des administrations de contrôle afin que soient recherchés les métabolites, résidus de la dégradation des pesticides ?

Au mois de juin, l'Association « Générations futures » a publié une étude qui révélait des traces inquiétantes dans l'eau que nous buvons. Sur 25 000 prélèvements pratiqués en 2019 par les services de l'ARS, 8800 ont révélé la présence d'au moins un résidu de pesticides au-delà des limites admises. Notre commune était-elle concernée par ces mesures ? Avez-vous des résultats à nous transmettre ? Où en est la qualité de notre eau ?

De façon globale, que comptez-vous faire sur Guérande pour accompagner les professionnels vers une agriculture résiliente, respectueuse de la santé des agriculteurs eux-mêmes et de toute la population ?

Comment envisagez-vous de travailler et de collaborer avec les associations sensibilisées par ce sujet et présentes sur le territoire ? »

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

Cap Atlantique est un territoire d'eau et est parcouru par plus de 461 km de cours d'eau.

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération a investi en moyenne 9 millions d'euros par an à la qualité des eaux et milieux aquatiques soit un budget alloué de plus de 151 millions d'euros. Ceci, nous le devons aux politiques publiques menées par nos prédécesseurs au travers d'une stratégie et d'un programme d'actions territoriales. En juin 2019, Cap Atlantique a été reconnue comme territoire « eau-responsable, cette reconnaissance valorise le travail depuis 2003 dans la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Bien sûr, l'eau potable distribuée sur notre territoire est analysée très régulièrement par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et sont fournis à la collectivité tous les deux mois et font l'objet d'un affichage au public en Mairie.

Plus de 54 paramètres sont visés par ces contrôles et toutes les données sont disponibles commune par commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Depuis 2019, il y a une prise en compte réelle des métabolites dans l'eau brute pompée. Le sujet est en débat au niveau ministériel. L'ARS est en attente de l'instruction de ce sujet au niveau du gouvernement.

La gestion actuelle de l'eau en France est issue de la déclinaison des directives européennes sur l'eau. Elle repose sur plusieurs principes, parmi lesquels celui d'une gestion décentralisée par bassins versants, et celui d'une gestion concertée avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

Pour notre territoire, il s'agit du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Vaine et Estuaire de la Loire. C'est un outil de planification local, institué par la loi sur l'eau pour la gestion équilibrée et durable de la ressource eau sur un périmètre hydrographique cohérent. Il a une portée réglementaire importante puisque les décisions administratives doivent être compatibles avec son Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PGAD) et que le règlement est opposable aux décisions administratives et au tiers. En ce qui concerne les dispositions à intégrer dans les documents d'urbanisme, c'est le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui est visé en premier lieu et doit ensuite être décliné dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il est à noter que le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT de Cap Atlantique, approuvé le 28 Mars 2018, permet d'ores et déjà de statuer sur sa « Compatibilité SCoT en vigueur » avec le projet SCoT.

Le coût global de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Estuaire de la Loire est estimé à 264 millions d'euros sur 10 ans. Financé par les EPCI, dont Cap Atlantique, le département et l'Agence de l'Eau à la structure animatrice, le SYLOA.

Sur la situation de dépassement de seuil en pesticides, aucun bassin versant du territoire de CAP Atlantique n'est concerné par des dépassements réguliers de ces seuils.

Pour rappel CAP Atlantique est engagé vers un objectif zéro phytosanitaire et poursuit sa dynamique d'actions en concertation avec le monde agricole et urbain pour continuer à préserver le bon état actuel des masses d'eau.

Pour notre département, la réhabilitation de la qualité des cours d'eau est un enjeu fort.

Les cours d'eau de Loire-Atlantique présentent une qualité physico-chimique dégradée sur l'ensemble du territoire départemental vis-à-vis des matières organiques et oxydables. Les apports des bassins versants et l'écoulement lent des rivières, favorable à l'eutrophisation, participent à cette dégradation. Seuls 2 % des cours d'eau de la Loire-Atlantique sont classés en bon état écologique.

Nous sommes donc tous liés et tout est lié, et la délibération que nous venons d'adopter sur la création du Comité Consultatif Agriculture, Environnement et Eau va dans ce sens et affiche notre volonté de répondre aux objectifs de développement durable ; qu'ils soient économiques, écologiques, sociaux et solidaires.

Les réflexions menées dans ce groupe de travail sur la stratégie et le programme seront partagés avec les élus de Cap Atlantique en charge de la Transition Ecologique, les autres collectivités ainsi que les chambres consulaires.

Monsieur le Maire demande à Catherine BAILHACHE de bien vouloir poser sa première question.

Catherine BAILHACHE pose sa question de la part du groupe GUERANDE L'AVENIR EN PRESQU'ILE

« Lors de votre campagne pour les municipales, vous avez annoncé cette action sociale et solidaire : « Nous développerons une politique du « donnant donnant » : une aide au financement du permis de conduire en échange d'heures d'engagement citoyen auprès des associations Guérandaises et de la ville sera mise en place ».

Les jeunes, fragilisés par la crise sanitaire sont en attente de cette aide. Les écoles de conduite ont rouvert. Pouvez-vous nous donner des assurances et un calendrier pour la mise en place de cette action municipale ? »

Laurent CHASSAING apporte la réponse suivante :

Le permis de conduire constitue un atout indispensable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Au même titre que le logement ou l'emploi, il est un facteur primordial d'insertion sociale dans la mesure où il représente pour les jeunes un des principaux moyens d'accès à l'autonomie. Cependant, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous.

C'est la raison pour laquelle, la Ville de Guérande a décidé d'initier le dispositif « Aide au permis de conduire 17/25 ans » en participant au financement de la formation au permis de conduire. La spécificité de ce dispositif réside dans l'exigence d'une contrepartie demandée au jeune. En effet, celui-ci doit respecter un engagement citoyen à caractère social, solidaire, humanitaire et environnemental. Ce dispositif permet donc une approche globale de socialisation et de responsabilisation du jeune.

La participation de la Ville par bénéficiaire s'élèvera à 500 euros en échange d'un engagement de 42 heures sur 6 mois dans les associations ou services municipaux. A cet effet, un budget sera proposé dans le cadre du budget 2021 de la collectivité.

Les auto-écoles de Guérande seront sollicitées prioritairement dans le cadre d'un conventionnement.

Une prise de contact avec les partenaires concernés a été effectuée en vue d'un maillage territorial des aides et du réseau sur la mobilité.

Le calendrier

- Novembre 2020 : Cadrage définitif du projet
- Décembre 2020 à Février 2021 : Construction du projet :
- Présentation en commission jeunesse et Sports, Prévention Santé du 7 janvier 2021

- Délibération au Conseil Municipal du 25 janvier 2021
- Finalisation des critères d'attribution (Juridique / Partenarial / Budgétaire)
- Mise en place de passerelles et de conventionnements avec les organismes locaux et nos services
- Elaboration d'un plan de communication
- Avril à Décembre 2021 : Mise en œuvre
- Communication
- Réception / traitement des candidatures
- Entretien et suivi des engagements
- Financement des permis
- Fin Décembre 2021 : Bilan et perspectives

Catherine BAILHACHE pose sa seconde question de la part du groupe GUERANDE L'AVENIR EN PRESQU'ILE.

« Tout d'abord, je reprendrai vos propos : « Ensemble co-contruisons le Guérande de demain » ainsi que les propos entendus dans certaine commission, mettons en œuvre l'intelligence collective, développons la concertation...

Alors dans cet esprit, je demande à siéger à la commission des permis de construire.

Alors oui,

- Evitons les possibilités, même non volontaires, d'arbitraire ou de collusion.
- Evitons l'unique solution proposée en cas de désaccord : le recours juridique. Les contentieux sont coûteux (vous avez provisionné 30 000 euros pour les contentieux et je m'y suis opposée) et dommageables notamment pour les moins armés.

Je récusé les arguments cités pour cautionner ce refus de siéger aux élus :

-l'absence des élus lors du dernier municipale : faux, Hervé Naël a siégé à toutes les commissions jusqu'à la fin de son mandat.

-Le temps de réunion trop long : c'est le travail des élus de passer le temps nécessaire à l'examen des dossiers.

-la commission ne fait qu'appliquer des règlements : tout règlement a une part d'appréciation. C'est la mission de la commission d'apprécier cette part de globalité, d'écoute, avant de décider.

Vous le savez, j'ai été acteur dans la défense des propriétaires et le tribunal nous a donné raison sur plusieurs dossiers. Ils étaient tous issus du refus d'entendre de la précédente équipe.

Nous voulons que les Guérandais le sachent, traiter les dossiers d'urbanisme sans la présence des élus de la majorité et de la minorité n'est pas acceptable en 2020 ! Cela n'a jamais été le cas à Guérande avant votre décision.

Vous avez promis la transparence,

Les autres communes de Cap Atlantique nous montrent l'exemple.

Au nom de la démocratie, j'attends une réponse favorable. »

Monsieur le Maire rappelle à Madame BAILHACHE que ce sujet a déjà été débattu et notamment lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 suite à une question orale du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire et comme indiqué lors de l'adoption du Règlement Intérieur, aujourd'hui, il existe un service instructeur au niveau de la Ville de Guérande qui gère toutes les autorisations du sol ; la Ville de Guérande est très encadrée au titre du P.L.U, au titre du

P.S.M.V, de l'A.V.A.P, de la Loi Littoral ; il y a un certain nombre de restrictions et la seule que nous n'ayons pas c'est la Loi Montagne que l'on va peut-être avoir par le biais des logements saisonniers. Aujourd'hui, ces outils sont la règle, respectés par les différents opérateurs et services de la Ville dans lesquels nous avons une totale confiance et qui sont, dans la plupart des cas, accompagnés par l'Architecte Conseil Monsieur BODIER ; en outre les dossiers font l'objet d'une validation par l'Architecte des Bâtiments de France. Aussi, la décision a été prise qu'aucun élu qu'il appartienne à la Majorité ou à la Minorité ne siégerait dans une telle Commission, préférant avoir un vrai débat sur les projets structurants, les différentes Opérations d'Aménagement Programmé où il y a un véritable intérêt à échanger et débattre. En ce qui concerne les recours, Monsieur le Maire ne souhaite pas refaire le point puisque cela avait déjà été évoqué lors du Conseil Municipal de juillet dernier notamment sur le budget provisionné sur ce sujet

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé et il invite ses collègues à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales ; le document est remis sur table à chacun des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la décision du Tribunal Administratif de Nantes qui a rejeté le recours de Madame BAILHACHE, de Monsieur MULCEY et du Collectif représenté par Monsieur MULCEY, concernant les permis de construire et de démolir délivrés au groupe François 1^{er} pour la réhabilitation du Petit Séminaire.

Monsieur le Maire donne quelques informations concernant les prélèvements COVID organisés par le laboratoire BIOLAM dans les locaux de Kerbiniou (ouverture les week-ends à venir). La convention signée avec le laboratoire se prolonge jusqu'à fin mars 2021.

Monsieur le Maire souhaite à chaque membre du Conseil Municipal de belles fêtes de fin d'année. Il invite chacune et chacun à prendre, en quittant la salle, un colis gourmand offert par le COS et confectionné à partir de produits locaux. Il clôt la séance à 22h15.

=====